

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance n° 1 en date du Jeudi 20 octobre 2022 à 15 h

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :

Quorum : 11 titulaires donc le quorum sera de 11

Nom et prénom du président de séance : ZIMNIAK Didier

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : GATELET Nathalie

- M. ZIMNIAK Didier - Proviseur - Mme GATELET Nathalie - Proviseur Adjoint - M. FILLOUX Nicolas - Gestionnaire - Mme KREMER Corinne - DDFPT - M. LACOURBAS Frédéric - Enseignant - M. ROUSSEAU Sébastien - Enseignant - Mme ALEXANDRE Nathalie - Enseignant - Mme CARGNELUTTI Eve - Enseignante - Mme BRUTUS Sophie - Enseignante - M. SKALJAC Nicolas - Enseignant	- Mme BERIOUX GARRIGUET Valérie - ATSS - M. INACIO Antonio - ATSS - Mme DUPUIS Myriam - ATSS - M. LEFEUVRE David - Parent élève - M. Wilfried LANOIZELEE-MONTCIAUX - 1AEP - M. Elvin RAOUX - élèves TS - M. Pédro MATOMINA - élève 1BTS MSE
--	---

A l'ouverture de la séance : les représentants du Conseil régional, de Clermont communauté, de la Maire de Clermont Ferrand ainsi que les personnalités qualifiées ne sont encore pas nommées au titre du nouveau lycée.

Membres excusés : Mme VAURY-LECOMTE Sonia - Parent élève, M. LEYRAT Philippe - CPE Mme Emma MESLET - élève TMS2 Mme Margot VARENNE - élève MCC

Membres absents : aucun.

Ordre du jour qui n'est plus approuvé par les membres du CA en début de séance :

1. Conseil d'Administration :

- 1.1 Installation du conseil d'administration et mise en place :
 - ✓ a - commission permanente,
 - ✓ b - conseil de discipline,
 - ✓ c - commission Hygiène et Sécurité.
- 1.2 Désignation des membres du Conseil des Délégués pour la Vie lycéenne
- 1.3 Désignation des membres du CESC
- 1.4 Désignation des membres de la commission Educative
- 1.5 Installation de la commission du Fonds Social
- 1.6 Désignation des membres du conseil pédagogique
- 1.7 Règlement intérieur du CA 2022-2023

2. Organisation des établissements :

- 2.1 Point sur la rentrée 2022

3. Affaires financières :

- 3.1 Comptes financiers Lycées Marie Curie et Camille Claudel
- 3.2 Décisions budgétaires modificatives
- 3.3 Bourses mobilités ERASMUS
- 3.4 Admission en non-valeur
- 3.5 Modalités d'attribution du fonds social
- 3.6 Tarifs

- 3.7 Remises d'ordre
- 3.8 Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés
- 3.9 Conventions et Contrats et Abonnements
- 3.10 Voyage scolaire à Paris
- 3.11 Sorties scolaires
- 3.12 Autorisation encaissements des recettes au moyen d'un terminal de paiement
- 3.13 Autorisation Adhésion du lycée Gergovie au nouveau GRETA Auvergne
- 3.14 Autorisation donnée au Chef d'établissement pour la consultation des images enregistrées par télésurveillance
- 3.15 Convention d'occupation précaire logement de fonction
- 3.16 Modalités de remboursement frais de déplacement élèves

4. Questions diverses.

La Secrétaire de séance : Mme GATELET Nathalie

Le Président de séance : M. ZIMNIAK Didier

A l'ouverture de la séance, 11 membres sont présents sur les 21 composants nommés à ce jour au conseil d'administration. Le quorum de 11 est donc atteint.

M. le Proviseur ouvre la séance à **15 h 07**.

15 H10 arrivée de Mme BRUTUS et M. SKALJAC enseignants.

15H12 arrivée de M. ROUSSEAU enseignant.

15H13 arrivée de M. LACOURBAS enseignant.

15H15 arrivée de Mme ALEXANRE enseignante.

15H22 arrivée de RAOUX Elvin élève de TS.

M. le Proviseur propose la candidature de Mme GATELET Nathalie, Proviseur Adjoint, avec son accord, comme secrétaire de séance.

1.1 Installation du conseil d'Administration et mise en place :

M. ZIMNIAK rappelle la composition et le rôle du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration (CA) est l'organe de délibération et de décision. Il se réunit au moins trois fois dans l'année. Le CA vote le projet d'établissement, adopte le règlement intérieur, organise le temps scolaire et les modalités de la vie scolaire, organise l'ouverture de l'établissement sur son environnement extérieur, répartit les dotations horaires, établit un rapport annuel de fonctionnement pédagogique, donne son avis sur les ouvertures ou fermetures de classes et le choix de manuels, il vote le budget et le compte financier.

Les séances du CA ne sont pas publiques.

Au-delà de ses compétences réglementaires, le conseil d'administration est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges de points de vue. Le chef d'établissement, président du conseil d'administration, dirige les débats, tout en favorisant l'expression de chacun des membres qui le composent.

a- Mise en place de la Commission permanente (12 membres)

En référence au décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020, Monsieur le Proviseur souhaite ne pas la mettre en place. Conséquemment, les questions relevant de l'article R421-2 du code de l'éducation (emploi de la DGH notamment) sont désormais de la compétence unique du CA.

b- Mise en place du Conseil de discipline (14 membres)

Ce conseil a compétence pour prononcer à l'encontre des élèves des sanctions pour des manquements au règlement intérieur de l'établissement. Il peut prononcer l'ensemble des sanctions autorisées par la loi (avertissement, blâme, exclusion...).

★4 Membres de droit :

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- Mme GATELET Nathalie, Proviseur-adjoint
- M. FILLOUX Nicolas, Gestionnaire
- Mme CORRE Sophie, Conseillère Principale d'Education désignée par le CA.

★4 Représentants des personnels enseignants (et suppléants)

- M. FERREIRA Christophe - Mme BRUTUS Sophie (sup)
- M. CHARVILLAT Jacques - M. SKALJAC Nicolas (sup)
- Mme DARSEES Emilie - (sup) - Mme CARGNELUTTI Eve (sup)
- M. LACOURBAS Frédéric - Mme CHAGRIN Marie (sup)

★1 Représentant ATOS (et suppléants)

- Mme BERIOUX-GARRIGUET Valérie - M. GALLITRE Jean- Claude (sup)

★2 Représentants des parents d'élèves (et suppléants) :

- M. LEFEUVRE David
- Mme VAURY-LECOMTE Sonia

★3 Représentants des élèves délégués de classe

- CHARDON Tizia 1CM - MESLET Emma TMS2 (sup)
- HEURTEUR Betty 1CM - BONNEFOY Mathys 1AEPa (sup)
- DULOUBES Thibo 2MS2 - MARSALLON Staïcy 1AEPa (sup)

c- Commission Hygiène et Sécurité et Condition de Travail (17 membres) CHSCT

Elle a pour but de promouvoir la formation à la sécurité, de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement et notamment dans les ateliers, d'effectuer un suivi permanent du lycée et d'analyser les risques à combattre et les conditions de travail des personnels.

★Membres de droit

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- Mme GATELET Nathalie, Proviseur-adjoint
- M. FILLOUX Nicolas, Gestionnaire
- Un CPE, Conseiller Principal d'Education
- Mme KREMER Corinne, DDF.

★3 experts

- Mme CUBIZOLLES Lydie ou Mme SAVANIER Stéphanie, infirmières
- M. FOURNIER Patrice, médecin de santé scolaire
- Le médecin de prévention

★2 Représentants des personnels enseignants

- Mme LEYRAT Philippe - Mme BRUTUS Sophie (sup)
- M. ROUSSEAU Sébastien - M. LACOURBAS Frédéric (sup)

★ 1 Représentant ATOS

- M. INACIO Antonio - Mme BERIOUX-GARRIGUET Valérie (sup)

★2 Représentants des parents d'élèves : aucun suite à carence de liste de parents.

- M. LEFEUVRE David
- Mme VAURY-LECOMTE Sonia

★2 Représentants des élèves désignés au sein du CVL

- Evlin RAOUX TS
- Wilfried LANOIZELEE-MONTCIAUX 1AEPa

★Le Représentant du Conseil Régional

- **en attente de nomination**

★1 Représentant de la Commune

- **en attente de nomination**

Rappel : Affichage obligatoire de la liste des membres dans tous les ateliers et endroits visibles.

1.3 Désignation des membres du Conseil des délégués pour la vie lycéenne : CVL.

Ils réfléchissent ensemble et formulent des propositions sur des sujets qui touchent à la vie quotidienne des élèves. Il se réunit sur convocation du chef d'établissement, avant chaque séance ordinaire du CA. Le CVL peut se réunir en séance extraordinaire, à la demande de la moitié des représentants lycéens. Présidé par le Proviseur, le Vice-président est élu pour 1 an parmi les représentants des lycéens :

MESLET Emma TMS2. Il comprend, outre les **10 élèves élus** :

- LANOIZELEE-MONTCIAUX Wilfried 1AEPa
- VARENNE Margot MCC
- RAOUX Evelin TS

★5 représentants des personnels enseignants et d'éducation. A titre consultatif, sans participer au vote:

- M. ROUSSEAU Sébastien - Mme BRUTUS Sophie (sup)
- Mme CARGNELUTTI Eve - M. YTOURNEL Pascal (sup)
- M. SKALJAC Nicolas - Mme VIGIER Claire (sup)
- Mme ALEXANDRE Nathalie
- Mme CHAGRIN Marie

★ 3 représentants des personnels ATSS

- M. FILLOUX Nicolas, gestionnaire
- Mme CUBIZOLLES Lydie ou Mme SAVANIER Stéphanie, infirmières
- M. ROHLION Didier, agent

★2 représentants des parents élus au sein du C.A. par les parents d'élèves siégeant au conseil d'administration. :

- M. LEFEUVRE David
- Mme VAURY-LECOMTE Sonia

1.4 Désignation des membres du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté : CESC.

Il définit et conduit des actions d'éducation et de prévention des conduites à risques dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Le CESC est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique éducative de l'établissement.

L'article 30.3 du décret 85-924 ne prévoit pas un nombre défini de membres. Ont donc été désignés par le chef d'établissement, président, sur proposition du CA :

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- Me GATELET Nathalie, Proviseur-adjoint
- un CPE
- Mme KREMER Corinne, DDF
- Mme BRUTUS Sophie, enseignante, M. YTOURNEL Pascal (sup)
- Mme DARSEES Emilie, enseignante, Mme ALEXANDRE Nathalie (sup)
- Mme VIGIER Claire, enseignante, Mme FERRARIS Nathalie, enseignante
- Mme VAURY LECOMTE Sonia, parent d'élève.
- Un représentant de la région : **en attente de nomination**

- Deux représentants des élèves.

1.5 Désignation des membres de la commission Educative.

La loi ne fixe pas la composition minimale de la commission éducative, présidée par le chef d'établissement. Sont donc pressentis et acceptés par le conseil d'administration :

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- Mme GATELET Nathalie, Proviseur adjoint
- Mme KREMER Corinne, DDFPT.
- Le CPE référent classe concernée.
- L'infirmière et/ou l'assistante sociale.
- Le Professeur Principal de classe de l'élève.
- Un délégué parmi les élèves membres du CA.
- Un délégué parmi les enseignants : M. CHARVILLAT Jacques - Mme VIGIER Claire (sup) et Mme BRUTUS Sophie (sup)
- Un délégué parmi les parents élèves : M. LEFEUVRE David
- Le membre du personnel à l'origine de la comparution.

1.6 Désignation des membres du Conseil du Fonds Social.

Le fonds social lycéen est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des lycéens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Il s'agit d'une aide exceptionnelle et individualisée sous forme d'un concours financier direct ou de prestations en nature, permettant aux différents intéressés de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais d'internat, de transports et de sorties scolaires, ...

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- Mme GATELET Nathalie, Proviseur adjoint
- M. FILLOUX Nicolas, Gestionnaire
- Un CPE
- Mme CUBIZOLLES Lydie ou Mme SAVANIER Stéphanie, infirmières
- Mme LANDOIS Catherine, Assistante Sociale

Il est également possible d'adopter d'autres membres de la communauté éducative.

1.7 Désignation des membres du Conseil pédagogique.

Sa mise en place relève de la compétence du chef d'établissement, qui en informe le conseil d'administration. Le conseil pédagogique est consulté par le proviseur sur de nombreuses questions avant que celles-ci ne soient soumises au CA.

Sa composition : équipe de direction élargie, un professeur principal par niveau, un professeur représentant chaque discipline, tout enseignant intéressé par l'ordre du jour du conseil peut y participer librement. Les réunions sont prioritairement fixées les jeudis à partir de 16h00. Plage horaire libérée pour la majorité des classes.

1.8 Règlement intérieur du CA.

M. ZIMNIAK propose et présente le règlement intérieur du CA applicable pour cette année scolaire 2022-2023 et explique chaque point.

Votants : **17**

Pour : **17**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

ACTE NON TRANSMISSIBLE

ACTE 1 - 2022 / 2023 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : **0**

Abstention : **0**

ACTE : 1

Lecture de M. LACOURBAS, enseignant, SNETAA FO, d'une déclaration (ci-jointe au PV)

Lecture de Mme BRUTUS, enseignante, CGT EDUC'ACTION SNUEP FSU SNES FSU, d'une MOTION

Lecture de M. SKALJAC, enseignant, CGT EDUC'ACTION SNUEP FSU SNES FSU, d'une motion concernant la réforme du lycée pro.

Lecture de M. ROUSSEAU enseignant, SNETAA FO, fait lecture d'une motion concernant la représentativité de la région (ci-jointe au PV)

2. Organisation des établissements

2.1 Point sur la rentrée 2022.

Cette première rentrée a été priorisée sur l'accueil des élèves et des enseignants. La réunion des parents n'a pu être prévue qu'assez tardivement le 14/10 pour les entrants et le 21/10 pour les 1^{ère} et term avec un accueil d'une heure favorisant les échanges (questions/réponses) suivi d'une visite appréciée de notre lycée et d'une rencontre par classe avec les enseignants. Ce temps fort a été grandement apprécié par les parents venus très nombreux.

L'EDT distribué en mai a été rapidement opérationnel. Certains horaires de fin de journée (18h15 voire 17h15) ne sont pas toujours compatibles avec certains horaires de transport pour le retour en famille. Nous mesurons les conséquences bien que ce soit aux élèves et aux familles de se plier aux horaires de fonctionnement du lycée.

Les questions posées au travers des fiches SST ont toutes fait l'objet d'une étude et des réponses sont inscrites en retour.

A ce jour, 2 exclusions définitives de l'internat ont été prononcées. Dès les 15 premiers jours de cette rentrée, les sanctions (exclusions temporaires) sont importantes pour non-respect du règlement intérieur (consommation d'alcool et tabac à l'internat, bagarre...). Nous enregistrons aussi plus de 400 passages à l'infirmerie depuis le début de l'année. Cela nous amènera à réguler les départ à l'infirmerie sur le temps des cours pour un caractère urgent et par la même occasion de régler la circulation des élèves exclus de classe (rappel : uniquement en cas de danger immédiat, accompagné à la vie scolaire avec un travail à faire avant de rencontrer un CPE).

Le lycée compte à ce jour 937 élèves inscrits en formation initiale (599 filles et 338 garçons, 221 internes, 195 externes et 521 DP) et 69 stagiaires GRETA ou CFA en contrat de professionnalisation ou en apprentissage soit en intégration dans les classes soit dans des formations autonomes. Nous avons ouvert deux demi-sections de BTS : un BTS MOS à 15 étudiants et un BTS MSE à 12 étudiants.

Classes non complètes en 1BTS MECP (-4/24), en 1 BTS MOS (-1/15) et 1BTS MSE (-1/12).

Toutes les classes entrantes sont au complet fin septembre excepté en 2AS (-1/12), 2ASSP1 (-1/30), 2CAPH (-2/12), 2HPS (-1/15), 2MB1 (-1/30), 2NTE2 (-1/24) et CMC1 (-5/12).

La lutte contre le décrochage scolaire restera encore un axe de travail prioritaire pour cette rentrée.

Un premier conseil pédagogique s'est tenu le 06/10/2022 ayant pour thème un bilan de la rentrée. Quelques collègues ont soulevé le problème du protocole PFMP, des fonctions et du rôle des référents. Un conseil pédagogique sur ce sujet a eu lieu le jeudi 13 octobre 2022 pour présenter une nouvelle fois le protocole mis en place. M. ZIMNIAK a précisé lors de cette réunion, suite aux échanges, que certains lieux de stage pouvaient faire exception à cette règle : CHU et CCAS par exemple suite à l'interlocuteur unique.

Vous trouverez ci-joint les documents mis à jour envoyé à tous les enseignants pour information :

- Organisation et gestion des PFMP.
- Tableau procédure PFMP
- Convention PFMP

Lecture de Mme BRUTUS, enseignante, CGT EDUC'ACTION SNUEP FSU SNES FSU, d'une déclaration concernant les PFMP.

3. Affaires financières

M. Didier GIRAUD, agent comptable présente avec M. Nicolas FILLoux les comptes financiers des 2 lycées qui ferment et fusionnent en GERGOVIE.

3.1 Comptes financiers Lycée Marie Curie et Camille Claudel exercice 2022 :

Compte financier du Lycée Camille Claudel : PJ

Résultat : 7 062,60 €

Fonds de roulement : 114 205,50 €

Le CA adopte le compte financier du lycée Camille Claudel :

Votants : **17**

Pour : **17**

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE NON TRANSMISSIBLE

ACTE 2 - 2022 / 2023 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 2

Le CA affecte le résultat du compte financier du lycée Camille Claudel de l'exercice sur un compte de réserve unique :

Votants : **17**

Pour : **17**

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE NON TRANSMISSIBLE

ACTE 3 - 2022 / 2023 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 3

Compte financier du Lycée Marie Curie :

Résultat : - 48 991,93 €

Résultat négatif suite à prélèvement sur fonds de roulement de 40 000 € service ALO et SRH

Fonds de roulement : 130 569,01 €

Le CA adopte le compte financier du lycée Marie Curie :

Votants : **17**

Pour : **17**

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE NON TRANSMISSIBLE

ACTE 4 - 2022 / 2023 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 4

Le CA affecte le résultat du compte financier du lycée Marie Curie de l'exercice sur un compte de réserve unique :

Votants : **17**

Pour : **17**

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE NON TRANSMISSIBLE

ACTE 5 - 2022 / 2023 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 5

3.2 Décisions budgétaires modificatives :

Pour information :

Subvention Matériel d'entretien 20 600 € (ALO : 13 748,46 € OPC : 11 688.46 €)

Subvention Borne Alise 14 933 €

Subvention Matériel de restauration 10 000 €

Subvention Plateaux self 10 962 €

Subvention Aide au SRH 30 000 €

Pour vote : subvention moyens globalisés 15 390 €.

Votants : **17**

Pour : **17**

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE NON TRANSMISSIBLE

ACTE 6 - 2022 / 2023 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 6

M. ZIMNIAK remercie M. GIRAUD et M. FILLOUX pour cette présentation sincère, claire, concise et précise.

Lecture de M. LACOURBAS, enseignant, SNETAA FO, d'une motion concernant les frais de déplacement (ci-jointe au PV)

3.3 Bourses ERASMUS

- Subvention ERASMUS BTS Esthétique : montant 8 685 € pour 3 mobilités élèves et 3 mobilités du personnel, en Slovénie, du 03 mai au 04 juillet 2023. Versement intégrale de la bourse directement aux élèves par le lycée. Versement des frais de missions aux personnels.
- Subvention ERASMUS BAC PRO Attribution de 6 bourses élèves et 4 bourses accompagnants dans le cadre du consortium ERASMUS. Versement des frais de missions aux personnels. Prise en charge des dépenses élèves par le lycée.

➤ 5 élèves en terminal bac pro ASSP et 3 professeurs au DANEMARK

Bourse élève au Danemark : 43 € par jour pour les frais de séjour et 275 € pour les frais de voyage.

Bourse accompagnateur au Danemark : 119 € par jour pour les frais de séjour et 275 € pour frais de voyage

- 1 élève en première bac pro esthétique et 1 accompagnant en SLOVENIE

Bourse élève en Slovénie : 32 € par jour pour les frais de séjour et 275 € pour les frais de voyage.

Bourse accompagnateur en Slovénie : 92 € par jour pour les frais de séjour et 275 € pour frais de voyage.

Application de la réglementation relative au remboursement des indemnités de missions pour les personnels. Modalités de versement : une avance sera versée avant le voyage, à hauteur des dépenses prévisionnelles, puis le solde à hauteur des dépenses réelles sur présentation de justificatifs.

Bourse élève versée directement aux élèves de BTS par le lycée, et prise en charge des dépenses par le lycée pour les élèves de bac pro.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 7 - 2022 / 2023- CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 7

3.4 Admission en non-valeur.

Montant du seuil en dessous duquel les créances non recouvrées ne sont pas transférées à l'huissier de justice mais proposées à l'admission en non-valeur : 50 euros.

Votants : 17 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 2

ACTE 8 - 2022 / 2023- CA

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 8

3.5 Modalités d'attribution du fonds social.

Attribution du fonds social selon le quotient familial et une analyse au cas par cas des situations individuelles.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 9 - 2022 / 2023 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 9

3.6 Tarifs restauration (PJ)

Pour information Tarifs de restauration pour septembre à décembre 2022 selon les modalités définies par la région :

Forfaits élèves répartis sur 175 jours :

Forfait DP 5 jours : 540,75 €

Forfait DP 4 jours : 432,60 €

Forfait Internat 5 jours : 1 386 €

Repas occasionnel : 4,60 €

Tarifs commensaux :

Repas agent Région et Etat catégorie C : 3,10€
Repas indice de rémunération inférieur à 465 : 4,15 €
Repas indice de rémunération supérieur à 465 : 5,15 €
Repas personne de l'extérieur : 8,25 €

Pour avis Tarifs de restauration 2023 selon les modalités définies par la région :

Les tarifs d'internat de l'établissement d'accueil s'appliquent à tous les élèves hébergés.

Forfaits élèves répartis sur 175 jours :

Forfait DP 5 jours : 572,11 €
Forfait DP 4 jours : 457,70 €
Forfait Internat 5 jours : 1475,53€
Repas occasionnel : 4,80 €

Tarifs commensaux :

Repas agent Région et Etat catégorie C : 3,25€
Repas indice de rémunération inférieur à 465 : 4,35 €
Repas indice de rémunération supérieur à 465 : 5,45 €
Repas personne de l'extérieur : 8,70 €

Votants : **17**

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : **3**

AVIS FAVORABLE

3.7 Tarifs objets confectionnés : prestations salons de coiffure et d'esthétique (PJ)

Votants : **17**

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE 10 - 2022 / 2023 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 10

3.8 Tarifs location de l'auditorium : 300 € par jour.

Votants : **17**

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE 11 - 2022 / 2023 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 11

3.9 Tarifs revente électricité : 9,8 centimes / kWh.

Votants : **17**

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE 12 - 2022 / 2023 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 12

3.10 Remises d'ordre : Pour avis

Absence au self qui génère une réduction sur la facture de cantine pour les motifs suivants :

- Stage
- Maladie à partir de 8 jours consécutifs sur justificatif médical
- Voyages et sortie scolaire
- Fermeture de l'établissement
- Cas exceptionnel sur décision du chef d'établissement

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

AVIS FAVORABLE

3.11 Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés :

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et dans le cadre des marchés à procédure adaptée prévus aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE 13 - 2022 / 2023 – CA

NON TRANSMISSIBLE

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 13

3.12 Conventions, contrats et abonnements (PJ).

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE 14 - 2022 / 2023 – CA

NON TRANSMISSIBLE

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 12

3.13 Voyage scolaire à Paris (PJ)

Voyage à Paris du 4 au 7 avril 2023 (soit 3 nuits et 4 jours) à Paris. Classe 2AS et 2MS1.
Vote du budget du voyage et de la participation des familles : 100 euros

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE 15 - 2022 / 2023 – CA

NON TRANSMISSIBLE

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 15

3.14 Dons pour le voyage scolaire à Paris :

FSE 500 € + Armée 800 € + Association Anciens combattants 800 € + Fondation Maginot 1000€ + Banque France Mutualiste 1500 € + Entreprise PAG 500€ = 5100 €

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE 16 - 2022 / 2023 – CA

NON TRANSMISSIBLE

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 16

3.15 Projet pédagogiques (PJ)

Présentation des projets à venir nécessitant un financement de l'établissement.

Votants : **17**

Pour : **17**

Contre : 0

Abstentions : 0

AVIS FAVORABLE

3.16 Autorisation encaissements des recettes des recettes au moyen d'un terminal de paiement, pour avis.

Votants : **17**

Pour : **17**

Contre : 0

Abstentions : 0

AVIS FAVORABLE

3.17 Autorisation Adhésion du lycée Gergovie au nouveau GRETA Auvergne

M. ZIMNIAK indique que par arrêté de M. le Recteur de région Académique au 1^{er} janvier 2023 tous les EPLE du 63 membres d'un GRETA devront adhérer au GRETA AUVERGNE.

Votants : **17**

Pour : **9**

Contre : 0

Abstentions : **8**

AVIS FAVORABLE

3.18 Autorisation donnée au Chef d'établissement pour la consultation des images enregistrées par télésurveillance

Votants : **17**

Pour : **17**

Contre : 0

Abstentions : 0

AVIS FAVORABLE

3.19 Convention d'occupation précaire logement de fonction :

Logement F5 Occupant : M. MOUNIR Rachid; Fonction : Enseignant.

Loyer : 484,50 €

Période d'occupation : 01/09/2022 au 31/08/2023

Votants : **17**

Pour : **17**

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE 17 - 2022 / 2023 – CA

NON TRANSMISSIBLE

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 17

3.20 Modalités de remboursement des frais de déplacement des élèves du lycée Gergovie scolarisés jusqu'en terminale : PJ

Votants : **17**

Pour : **17**

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE 18 - 2022 / 2023 – CA

NON TRANSMISSIBLE

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 18

4. Questions diverses :

• **Pourquoi les personnes P-Teck auraient-elles accès à pronote ?**

Réponse du DDF : pour pouvoir communiquer en direct avec les jeunes tutorés et leurs parents et suivre leur parcours. Les enseignants et l'administration peuvent également communiquer avec les mentors. **Pourquoi apparaissent-ils dans la rubrique personnels de l'établissement ?** parce que c'est le choix qui est apparu le plus pertinent à l'instar des PsyEn, des AESH,...etc

• **Qui s'occupent des BTS en termes de "vie scolaire"?**

Les CPE répondent ne pas s'être réparties ces classes constituées d'étudiants. Ils se tiennent néanmoins au service des enseignants qui le souhaitent pour les accompagner en cas de difficultés de gestion de groupe ou pour des cas individuels.

Mme KREMER, DDF ajoute que les stages BTS sont gérés directement par les DDF pour ce qui concerne l'aspect vie scolaire et que pour la gestion administrative des PFMP le protocole général mis en place pour les élèves s'applique aussi pour les étudiants.

• **Est-il prévu des aménagements pour les élèves ? Bancs dans le hall ? Paniers de basket ?...**

M. le proviseur répond qu'il est prévu de réunir le CVL prochainement. Ces demandes devraient émaner de la part des élèves. Il semble réalisable d'ajouter des bancs en extérieurs « couvert » face à la cour. Après analyse et renseignements pris auprès des pompiers il n'est pas envisageable d'encombrer le grand hall qui engendrerait des difficultés de circulation. Il est mis à l'étude d'optimiser les espaces existants avec un accueil au CDI, en salle de permanence ou à la maison des lycéens et interdire de ce fait le stationnement dans les escaliers, les couloirs et le grand hall.

• **Remplacement de profs : TME et 1ME, classe à examen, sans enseignant de maths et physique depuis le début d'année...?**

Mme GATELET répond que suite à nos très nombreuses sollicitations, un remplaçant c'est présenté ce jour en fin de matinée. Il n'a pas encore accepté le poste mais devrait nous répondre d'ici demain. Les arrêts renouvelés par le collègue sur de très courtes durées et sans anticipation, ce qui a compliqué la gestion de ce remplacement. A ce jour il nous manque un enseignant pour 9 h en AA suite à un mi-temps thérapeutique accordé fin septembre sans anticipation également.

• **La multiplication des canaux de communication complique la tâche des personnels. Pourquoi ne pas faire de Pronote le seul outil de dialogue au sein de l'établissement pour les personnels, les élèves et les familles ?**

Mme GATELET précise que le canal officiel pour la communication professionnelle demeure le mail professionnel avec l'extension ac-clermont.fr. pour la communication avec les parents et enseignants seul PRONOTE est l'outil dédié.

• **Pourquoi avons-nous plus de référent informatique rémunéré ?**

M. le Proviseur répond que le référent TICE a une IMP de la part du rectorat auxquelles s'ajoutent 2 IMP au titre de l'établissement. Ce qui représente 3 Heures et qui semble très confortable. Attention les missions du TICE ne sont pas celles d'un technicien informatique. Ces missions restent pédagogiques au service de ses collègues. Il s'agit de M. MOUNIR Rachid, enseignant de mathématiques.

• **Nécessité de faire un point sur les clés : certains collègues n'ont toujours pas les clés pour ouvrir certaines de leurs salles.**

M. FILLOUX répond que les quelques enseignants en demande de clés se rapprochent de Mme AGULLO Bureau 4.

• **Nécessité d'ajuster l'utilisation du "Rapid'Infos": peut-on alléger ce document et le réserver à la communication des projets menés, des événements qui touchent directement le lycée...?**

Mme GATELET souligne son étonnement. Elle explique ne recevoir que des félicitations de ce journal hebdomadaire qui a le mérite d'exister mais reste chronophage. Il est maintenu et reste riche en informations pour répondre aux attentes de l'ensemble des personnels.

• **Avec l'augmentation des carburants, l'indemnité kilométrique de remboursement des frais de déplacement lors des PFMP va-t-elle être revalorisée ?**

M. FILLOUX précise que nous avons besoin de recul pour envisager une telle demande en terme financier. Pour cela nous recevons une subvention du rectorat à répartir en fonction des remboursements des frais de stages élèves et des frais de déplacement des enseignants. Un point sera fait en fin d'année scolaire pour étudier si des reliquats apparaissent en fin d'exercice.

• **Circulaire n°2016-053 du 29/03/2016 précise : « le conseil d'administration détermine les modalités de suivi pédagogique assuré par les enseignants référents en tenant compte des**

propositions des équipes pédagogiques ». Le protocole PFMP sera-t-il présenté au conseil d'administration ? Fera-t-il l'objet d'un vote comme le prévoit le texte ?

La question n'a pas d'objet car le sujet a été évoqué précédemment sur le point de la rentrée scolaire.

• Les travaux concernant la réalisation d'un internat à la place du lycée Marie Curie sont-ils toujours d'actualité ?

Le proviseur répond que nous avons reçu fin juin, début juillet le programmiste chargé par la région pour instruire ce dossier. Le projet est toujours d'actualité.

• Un document unique est-il prévu ? Quel dispositif de mise en place est prévu ?

M. FILLOUX, gestionnaire, répond que l'on va prochainement réunir le CHSCT. Le document unique se réalise sur une nouvelle application en ligne. M. DEDIEU conseiller de prévention académique se propose de venir nous accompagner dans cette démarche de construction du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Les enseignants de BTS MOS souhaitent que leurs étudiants soient associés car cela fait aussi partie de leur formation.

19H09 Départ de Elvin RAOUX élève

19H19 Départ de Mme ALEXANDRE et e M. ROUSSEAU enseignants

• De nombreux problèmes informatiques nous empêchent de fonctionner convenablement... toutes les prises réseaux ne sont pas brassées (par manque de câbles ?), est-il prévu de le faire dans un proche avenir.

M. Le proviseur répond que le nombre d'ordinateurs installés est plus important que dans les deux établissements précédents. Ne sont brassées que les prises où est installé un ordinateur. Les prises sans ordinateur ne sont pas brassées volontairement (pour des raisons de sécurité) mais elles peuvent le devenir si le besoin se fait ressentir dans le cas, par exemple, de déplacement d'ordinateurs d'une salle à une autre. Pour cela il faut en exprimer la demande auprès de la société ATOS auprès de M. FILLOUX. Enfin le WIFI est réceptionné et devrait être installé au retour de vacances de toussaint.

• Qu'en est-il de l'apprentissage et des formations en alternances pour le lycée ? Nombre d'apprentis ? Sections concernées ? Nous avons une CFC quelle est son rôle et ses actions ?

Mme KREMER DDF répond que le total des apprentis et GRETA s'élève à 69 stagiaires répartis sur différentes formations (voir tableau joint). Mme KREMER détaille les missions du CFC GRETA présente au lycée : Mme Marine SIMONET et de la coordinatrice Mme Amandine LEROUX. Pour le CFA ENA il s'agit de Mme AVERINOS Annie qui effectue les mêmes missions :

- Elle a en charge l'élaboration, l'adaptation, l'organisation et la promotion de l'offre de formation continue dans l'établissement.
- Elle effectue le suivi administratif des différents stagiaires de la formation continue tant au niveau du stagiaire que de l'entreprise.

• Trajet en EPS : Suite au conseil pédagogique du 06 octobre dernier, l'administration a confirmé l'obligation faite aux enseignants d'EPS d'assurer la quasi-totalité des trajets lycée-installations sportives. Un conseil d'enseignement en présence des IPR EPS a été réclamé, qu'en est-il de la situation.

M. le proviseur répond qu'il n'a pas été personnellement informé de cette demande. Par contre lors des échanges avec les 2 coordonnateurs EPS, j'ai proposé d'accompagner les collègues EPS lors d'un trajet pour étudier et mesurer leurs inquiétudes légitimes. Des mesures d'accès au site et des mesures d'allègement ont déjà été prises avec autorisations parentales pour les retours du soir ou du midi. Hier, mercredi 19, accompagné des 2 IPR d'EPS nous avons accompagné une classe pour étudier la situation. M. BODET et Mme LLORCA ont décidé de fixer un conseil d'enseignement et rencontrer les équipes d'EPS le lundi 14 novembre à 17h15.

Fin de séance 19H35.

Lycée Gergovie

Déclaration au conseil d'administration du 20 octobre 2022

Une première rentrée dans le "beau lycée Gergovie". Les médias nous vantent sa modernité... La communication est bienveillante.

Malheureusement des problématiques persistent !

Depuis le début du projet, nous avons dénoncé le sous-dimensionnement des bâtiments et la délocalisation de l'internat : les élèves et les personnels le subissent au quotidien...

Le déménagement, prévu à l'origine du projet en décembre 2021, a été préparé par les enseignants et les enseignantes fin juin – début juillet et effectué par des entreprises aux mois de juillet et d'août.

Grâce aux actions des sections syndicales, Académique, Départementale et Locale du SNETAA-FO la rentrée des élèves a pu être reportée au 5 septembre.

Les deux jours obtenus ont permis aux enseignants et enseignantes d'aborder la rentrée dans de meilleures conditions. Mais cela n'a malheureusement pas été suffisant !

L'emménagement s'est effectué dans la précipitation fin août – début septembre et se poursuit encore.

Depuis la rentrée scolaire, le SNETAA-FO, par l'intermédiaire de ses représentants, fait remonter régulièrement les différents problèmes et dysfonctionnements constatés à la direction.

Ces actions ont permis des évolutions positives et conséquentes pour les personnels.

Cependant de nombreux problèmes de fonctionnement persistent : les personnels enseignants et enseignantes n'ont toujours pas reçu leur arrêté d'affectation dans ce nouveau lycée, une mise en place d'un protocole PFMP incohérent, contraignant et qui ne respecte pas les textes, des horaires de cours inadaptés (problème de transports scolaires), des procédures de vie scolaire floues, des enseignements d'EPS compliqués (déplacements), des problèmes informatiques (absence de référent informatique, problèmes multiples de connections internet, prises non brasées...), des conditions de travail souvent complexes (3 bureaux, 2 photocopieurs et 7 postes informatiques en salle des professeurs pour plus de 120 enseignants...), le manque de personnel de laboratoire, un parking de très faible capacité...etc...

Cependant, les problèmes d'eau chaude, de chauffage et de ventilation semblent trouver des solutions.

Le SNETAA-FO se bat au quotidien pour que les conditions de travail des personnels soient les meilleures dans ce nouvel établissement.

Ce lycée ne doit pas être que beau et neuf !

Les élus enseignants et enseignantes "SNETAA-FO et sympathisants" au conseil d'administration interpellent l'ensemble des membres du Conseil d'Administration sur ces problèmes et souhaitent que cette déclaration figure au procès-verbal du conseil d'administration, qu'elle soit transmise au Rectorat et à la Région.

Motion présence des représentant.e.s de la région au sein du conseil d'administration.

Conseil d'administration du 20 octobre 2022

Lycée Professionnel Gergovie

Depuis 2016, la représentation de la région au sein des conseils d'administration des lycées Marie Curie et Camille Claudel a été inexistante.

Les personnels enseignant.e.s élus sont, une fois de plus, profondément surpris et offusqués par cette absence pour le premier conseil d'administration du lycée Gergovie. Il est important que le conseil régional soit représenté lors des conseils **d'administration.**

C'est pourquoi, les élu.e.s enseignant.e.s au conseil d'administration appellent donc l'ensemble des membres du Conseil d'Administration à soutenir cette motion, revendiquant la participation des représentant.e.s du conseil régional à nos futurs conseils d'administration. Ils souhaitent que cette dernière figure au procès-verbal du conseil d'administration et soit transmise au Rectorat et à la Région.

Motion remboursement des frais de déplacements

Conseil d'administration du 20 octobre 2022

Lycée Professionnel Gergovie

Lors des déplacements professionnels effectués par les enseignant.e.s dans le cadre de leurs missions : convocation aux examens, formations, visites de stage PFMP... Les remboursements des frais de déplacement sont effectués sur la base de l'arrêté du 26 février 2019 (modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006).

L'augmentation des coûts des transports et celle exorbitante des prix des carburants compliquent nos missions. Les remboursements, réalisés à posteriori (avec parfois plusieurs mois de retard), ne sont pas à la hauteur des dépenses.

La capacité des personnels à effectuer leur travail est remise en cause !

Il n'est pas normal qu'accomplir ses missions professionnelles "coûte de l'argent" aux personnels.

Dans le cadre des visites de stage des élèves en PFMP, les enseignant.e.s utilisent leur véhicule personnel. Ils sont remboursés sur la base du même barème. Le conseil d'administration a la possibilité de voter une revalorisation des remboursements des déplacements lié au PFMP.

Les élus enseignant.e.s au conseil d'administration demandent que cette revalorisation soit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration et que de nouvelles modalités de remboursement soient définies et votées.

Les élus enseignant.e.s au conseil d'administration appellent l'ensemble des membres du Conseil d'Administration à soutenir et à voter cette motion, revendiquant que les remboursements des frais de déplacements lors de nos missions soient à la hauteur des dépenses réelles. Ils souhaitent que cette dernière figure au procès-verbal du conseil d'administration et soit transmise au Rectorat et à la Région.

***Conseil d'administration du lycée Gergovie - Motion réforme du lycée
professionnel***

Intersyndicale pour le retrait de la réforme Macron des LP

(CGT, FSU, SNETAA-FO, UNSA)

Retrait de la réforme Macron des lycées professionnels

Les membres du CA du LP Gergovie réunis le 20 octobre 2022 dénoncent le projet de réforme structurelle des lycées professionnels qui mettrait en grave danger l'avenir scolaire et professionnel des jeunes et engendrerait des suppressions de postes chez les personnels.

L'augmentation de 50 % des PFMP va diminuer d'autant les heures d'enseignement dans l'établissement pour les élèves ce qui compromet gravement leur possibilité de réussir aux examens et de poursuivre leurs études.

Sous couvert d'autonomie renforcée, des « expérimentations d'établissements » pourront être menées permettant de ne pas respecter les grilles horaires disciplinaires nationales. Pour nous, chaque élève, peu importe son lieu de vie et de scolarité doit bénéficier des mêmes horaires de cours pour accéder à un même diplôme. Et toutes les disciplines doivent être enseignées car elles jouent toutes un rôle essentiel dans leur formation professionnelle et citoyenne. Le cadre national des grilles horaires doit être maintenu pour garantir des diplômes nationaux assurant une qualification reconnue.

Les fermetures et ouvertures de filières dans les établissements seraient décidées uniquement au prisme des besoins locaux de proximité ce qui, pour nos élèves, va considérablement réduire leur choix de formation. Les enseignant-es seront quant à eux sommés de se reconvertir.

Ce projet de réforme constitue un danger pour l'avenir des élèves et une véritable remise en cause d'un des piliers de l'école Républicaine, l'égalité entre tous les jeunes. Par conséquent, nous soutenons la mobilisation du 18 octobre dernier et demandons le retrait de cette contre-réforme.

Les élus enseignant.es au conseil d'administration ainsi que l'intersyndicale appellent l'ensemble des membres du Conseil d'Administration à soutenir cette motion, revendiquant l'annulation du projet de réforme. Ils souhaitent que cette dernière figure au procès-verbal du conseil d'administration et soit transmise au Rectorat et à la Région.

Déclaration de rentrée

- **Une Rentrée chaotique :**

Comme nous l'avions prévu et écrit lors des derniers CA des établissements de Marie Curie et de Camille Claudel, le déménagement ne s'est pas aussi bien déroulé que l'on veut faire croire.

Les personnels ont eu 2 jours, gagnés au forceps au mois de juin 2022 pour défaire les cartons.

Certains personnels sont donc venus dès la mi-août pour installer les plateaux techniques, amputant leurs vacances afin d'accueillir le moins mal possible les élèves. D'autres se sont vu reprocher verbalement leur absence durant ce mois de vacances.

Ainsi, dès le mercredi 31 août les personnels du lycée Gergovie ont déplacé, portés, vidé des cartons, rangé tout le matériel pédagogique (livres, machines, produits, ustensiles de cuisine, d'animation...) mais aussi installé les outils pédagogiques des différentes formations (lits, établis, câblages, construction d'espaces dédiés ou les vestiaires de sport...).

La première semaine de travail, 2 personnels se sont blessés en effectuant ce travail de déménagement et de réaménagement.

Encore aujourd'hui, certaines salles peinent à être fonctionnelles. Le réseau internet, sur certains plateaux techniques, a mis plus d'1 mois à être présent, et ne l'est toujours pas en MELEC.

Le travail des personnels (de l'éducation nationale ou territoriaux) a été remarquable, car aucun.e n'a compté ses heures, son investissement pour permettre l'accueil des élèves dans les moins mauvaises conditions.

- **Une rentrée marquée par des manques de personnels**

La rentrée scolaire s'est faite avec des manques de personnels. Ainsi, différents postes n'étaient pas pourvus à la rentrée de septembre. Il n'y avait pas le 4e poste de CPE pourvu, ni celui d'anglais, ni celui de maths-physique. A ce jour, une CPE a été nommée, une enseignante d'anglais est arrivée la semaine dernière mais toujours pas d'enseignant.e de Maths-physique. Ainsi, depuis septembre les classes de Première et Terminale MELEC n'ont pas d'enseignant.e alors qu'elles ont des épreuves de CCF dans les deux matières à passer.

Les services des AED ont été bien réalisés, mais il manque toutefois 2 postes d'AED afin de garantir un bon accompagnement et encadrement des élèves dans cet établissement de 4 niveaux et long de 1 km. Cela permettait aussi la mise en place d'espaces de vie tels que le foyer qui pour le moment n'en porte que le nom.

Nous avons aussi qu'une seule AESH (accompagnante d'élèves en situation de handicap) alors qu'il y a des élèves avec des handicaps lourds et de nombreux autres avec d'autres pathologies.

- **Une rentrée marquée par de nombreux dysfonctionnements :**

Cette rentrée est donc marquée par de nombreux dysfonctionnements liés au manque d'anticipation de la part de l'administration, au sens large, notamment.

Par exemple, le lycée n'est pas répertorié par les différents services rectoraux et régionaux, ce qui a entraîné des problématiques à plusieurs échelles : sur les cartes région pour les élèves, sur l'accès à Pronote (établissement toujours pas connu à ce jour)

Les différents protocoles (PFMP, sortie de cours,...) dont nous avons parlé au mois de juin n'ont pas été finalisés ou publiés. Ainsi, la rentrée s'est faite dans une grande improvisation et les personnels ont dû combler ces carences.

La rentrée est aussi marquée par un problème d'organisation lié à un souci de **configuration de Pronote et de formation des personnels à cet outil**. Ainsi, les personnels n'ont aucune visibilité sur les déplacements (à l'infirmerie par exemple) des élèves, malgré le fait que l'enseignant.e.s ait bien renseigné Pronote (en plein milieu de son cours)... Les listes d'élèves commencent à peine à être à jour ce qui entraîne notamment des soucis dans les appels en classe, mais aussi pour l'internat et **engage notre et votre responsabilité**.

Pronote est un bon outil notamment pour gérer tout ce qui concerne la vie scolaire. Tous les établissements de cette taille utilisent cet outil. Il est plus qu'indispensable d'avoir un outil de travail opérationnel pour permettre à toutes et tous de travailler correctement.

- **Une rentrée marquée par un manque de communication**

La communication au sein de l'établissement pose problème : la multiplication des canaux (pronote, ENT, boîte académique) est source d'erreurs et de confusion. Nous avons fait le choix du serveur privé Pronote, que l'établissement paye cher, autant utiliser ce canal pour communiquer puisque c'est celui-ci que nous utilisons tous et toutes pour travailler au quotidien.

De nombreuses informations sont transmises via le "Rapid'info". Heureusement, qu'il existe et que nous le lisons, sinon les PP ou professeur.e.s, concernés ou la vie scolaire ne seraient pas au courant de nombreuses informations telles que l'arrivée/départ d'élèves dans les classes, de sanctions ou de réunions.

Les élections des personnels et des parents d'élèves en sont un autre exemple de la mauvaise/ou absence de communication. Les dates de dépôt de candidatures n'ont pas été transmises. Aussi un parent d'élève s'est vu refusé sa candidature ainsi, nous n'avons cette année que 2 élu.e.s des parents d'élèves sur 5, ce qui est dommageable pour la démocratie au sein de notre établissement.

Enfin, il y a aussi un souci de communication car de nombreux mails n'ont pas de réponse. Les personnels n'ont aucun retour des décisions prises par l'administration suite au rapport d'incident par exemple, ni même des entretiens qui peuvent s'effectuer entre elle, les élèves, leur famille. Nous retrouvons les élèves dans nos cours sa's même savoir s'il y a eu quelque chose de fait après un incident : insulte, menace, bagarre...

- **Une rentrée avec des problème d'organisation**

L'organisation est aussi à être interrogée car tout se fait à la dernière minute, dans la précipitation ou ne se fait pas. L'exemple des évaluations nationales pour les classes de seconde en est un parfait exemple. Merci aux enseignant.e.s pour leur dévouement pour leurs élèves et leur attachement au service public d'éducation.

Un autre exemple, l'hommage national pour notre collègue Samuel Paty, n'a pas eu lieu au sein de notre établissement. Cet hommage aurait pu être l'occasion d'une réflexion collective sur le projet d'établissement notamment et de dialogue entre les personnels (qui ne se connaissent pas encore) et les élèves.

Depuis le début d'année, il n'y a eu aucun temps pour que les équipes pédagogiques des classes se rencontrent, se connaissent et échangent. Cela est dommageable car finalement nous nous découvrons au fil de l'eau et affecte notre capacité à répondre collectivement à des soucis que peut rencontrer la classe.

Cette rentrée est aussi marquée par "un sentiment" de mise à l'écart des personnels des temps forts du lycée. Nous n'avons pas été convié ou même concerté pour la journée des professionnels où M le Recteur est venu sans même venir nous rencontrer. Nous n'avons pas été invité non plus lors de la visite du lycée par les représentant.e.s de la Région et de la presse.

Une rentrée qui nous oblige à modifier des règles de fonctionnement :

Nous avons lors de réunions du mois de Juin imaginé la vie au lycée Gergovie. **Certaines règles nous paraissaient bien sur le papier, mais s'avèrent finalement fastidieuses et contre productives dans la réalité.** Ainsi, l'appel sur Pronote oblige les enseignant.es à accueillir les élèves au compte-goutte pendant les 15 premières minutes. Les enseignements sont donc perturbés et les élèves ont tendance à jouer sur cette tolérance. La demande de validation de l'absence rallonge là aussi la tâche. (Configuration de Pronote)

Il y a aussi un souci de non corrélation entre les horaires du lycée et celles des transports ce qui oblige certain.e.s élèves à quitter le lycée avant la fin des cours ou alors à rentrer à plus de 20h chez eux et se lever le lendemain à 5 ou 6h.

L'EPS : Après plus d'un mois de test, il est bien de faire évoluer le protocole afin de le rendre plus réalisable et moins contraignant pour les personnels et les élèves. Il a déjà évolué permettant aujourd'hui aux élèves de partir des structures seules, sans accompagnement des enseignants. Nous demandons que **les élèves puissent se rendre seul.e.s des structures**.... Les trajets s'avèrent difficiles et dangereux et les gilets jaunes fournis ne vont pas résoudre ce problème.

- **Une rentrée avec de nombreux soucis matériels**

- De nombreuses salles et ateliers ne peuvent accueillir l'ensemble des élèves dans de bonnes conditions par manque de place ou par manque de tables et de chaises
- Les salles pour réaliser le chef d'œuvre ne disposent pas de postes informatiques empêchant tout travail en autonomie des élèves.
- Pas d'espace de rangement suffisant dans les salles : salle d'arts appliqués par exemple.
- Des réserves mal adaptées (arts appliqués volonté d'en avoir une commune) et manquant d'étagères dans d'autres.
- Pas assez de casiers pour tous les enseignant.e.s mais aussi pour tous les élèves (il en manque 200)
- Les casiers des élèves ne sont pas sécurisés puisqu'ils peuvent être ouverts si le cadenas n'est pas suffisamment gros : aucune communication aux familles, des vols ont déjà eu lieu !
- Pas assez de clés pour les enseignant.e.s afin d'ouvrir leur salle de cours.
- Pas de clés pour ouvrir les fenêtres alors que la COVID est en recrudescence et que l'aération des salles est primordiale
- Pas assez de photocopieurs : aucun en vie scolaire, aucun dans les ateliers

- 7 postes informatiques seulement reliés aux 2 photocopieurs pour 120 enseignant.e.s environ.
- Des prises électriques ne fonctionnant pas dans de nombreuses salles
- Pas de ligne d'urgence pour appeler la vie scolaire ou les agent.e.s. en cas de souci
- Pas de téléphone en salle ou des téléphones sans numéro
- De nombreux élèves et parents n'ont toujours pas leur code session et/ou leur code Pronote.
- Problème de ventilation : trop bruyante et/ou trop froide dans certaines salles provoquant des fatigues auditives et des maladies
- Problème d'odeurs nauséabondes dans certaines salles et le foyer
- Problèmes d'inondations dans certains secteurs de l'établissement

- **Une rentrée avec pour conséquences des personnels et élèves en souffrance**

Cette rentrée a été très éprouvante pour les personnels et les élèves.

Tous ces dysfonctionnements entraînent une surcharge de travail des personnels, créent du stress et des fatigues.

Nous nous inquiétons de la santé et la sécurité au travail des personnels et des conditions d'étude de nos élèves. Ces dysfonctionnements créent un sentiment d'insécurité n'offrant pas un cadre sécurisant.

Combien d'élèves en pleure par semaine ? Combien de collègues déjà épuisés, ou en surmenage ? Combien souhaitent demander leur mutation ou l'envisage ?

Motion sur les PFMP

Les membres du CA du LP Gergovie réunis le 20 octobre 2022 dénoncent la mise en place d'un protocole pour les PFMP au sein de l'établissement qui ressemble plus à un parcours du combattant pour les élèves qu'une véritable aide. Ainsi, après avoir trouvé un stage, choses qui est déjà compliqué pour de nombreux élèves, ce protocole multiplie les intervenant.e.s, 7 en tout et multiplie les étapes : 13 avant que l'élève puisse enfin se rendre sur le lieu de stage avec ses conventions. Nous pensons qu'il faut au maximum limiter les intervenants afin de fluidifier cette tâche mais aussi afin de permettre d'avoir une vision globale sur nos élèves.

De plus, le protocole proposé ne respecte pas non plus les missions attribuées à chacun.e (la pédagogie pour les enseignant.e.s et l'administratif pour l'administration) et les spécificités de chaque discipline.

- Nous refusons de réaliser la saisie administrative des conventions,
- Nous refusons aussi de signer les conventions car la responsabilité incombe au chef d'établissement
- Nous ferons circuler les fiches contact et les donnerons au bureau des stages pour que la gestion des PFMP soit traitée administrativement
- Nous demandons aussi une liste claire (structures et nombre de stagiaires pouvant être accueilli durant les différentes PFMP) pour placer nos élèves grâce aux partenariats tissés

Motion sur l'adhésion du LP Gergovie au Greta de Clermont-Ferrand

Tout d'abord, nous souhaitons revenir sur certains éléments importants pour expliquer notre positionnement.

Cet établissement a été conçu pour accueillir 1000 élèves. Cet établissement est constitué avec la fusion de 2 établissements : celui de Marie Curie et celui de Camille Claudel qui accueillait initialement un total de 1200 élèves environ.

Ainsi, afin d'accueillir les 2 structures au sein des nouveaux locaux Gergovie, des formations ont été supprimées (3ePM) ou réduites en termes d'effectifs. Par exemple, les CAP Agents de Sécurité, formation avec un taux de pression de 3 s'est vu amputé de la moitié de ses effectifs car il fallait réduire les effectifs globaux pour que l'on puisse être dans l'établissement.

Parallèlement 2 BTS ont été ouverts cette année, ce qui est certes positif mais rajoute là aussi des élèves dans un établissement déjà presque au complet en terme de capacité d'accueil.

Notre lycée a donc une capacité d'accueil limitée pour nos élèves en formation initiale : des plateaux techniques trop petits (en Melec ou ASSP par exemple) ou insuffisants (en AEPA) afin de garantir de bonnes conditions d'exercice et de formation des élèves. Le nombre de salles d'enseignement se révèle lui aussi très insuffisant au vu du nombre d'enseignant.e.s et de classes.

Le taux d'occupation des salles est très fort et encore plus certaines journées. Ainsi, adhérer au Greta sous-entend de donner à cette structure des espaces dédiés et de mutualiser nos plateaux techniques.

Aujourd'hui, nous regrettons qu'il n'y ai pas eu une réflexion globale pour permettre d'accueillir correctement nos formations initiales et les formations pour adultes du Greta.

Il y a donc une mise en concurrence directe alors qu'il aurait été important de proposer un service public de la formation professionnelle complémentaire et permettant à tous et toutes de travailler et d'étudier dans de bonnes conditions.

Nous nous abstenons donc sur cette adhésion non pas parce que nous nous opposons au Greta, à leurs personnels ou à leurs stagiaires mais parce qu'elle nuit aux conditions de travail et d'étude de notre établissement et de nos élèves.